

@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°145 MERCREDI 18 MARS 2015



Edito :
La prescription d'austérité pour la santé

Revendications :
Personnels de direction / Orthophonistes / action contre les ordres / Action du 9 avril

Organisation :
Formation syndicale

UGICT :
Institut d'histoire sociale

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*



Valls, la prescription d'une véritable cure d'austérité, La loi Santé aussi !

Après avoir fait adopter une baisse historique des dépenses de l'assurance maladie pour 2015 la Ministre de la Santé M. TOURAINE et le premier ministre Manuel Valls annoncent un plan d'économies des dépenses hospitalières de 3 milliards d'euros d'ici à 2017. Cela s'accompagnerait d'une réduction de la masse salariale des établissements de santé de plus de 800 millions d'euros. Ce serait l'équivalent de 22 000 emplois pendant trois ans.

pendant trois ans.

Il s'agit donc de poursuivre la compression des emplois, des qualifications, des salaires, les moyens dévolus à la Formation Professionnelle... et de s'attaquer aux droits des salariés de l'hôpital.

Ces mesures viennent ainsi renforcer les plans d'économies déjà engagés qui, au motif de réduction des déficits, vont détruire l'ensemble du système hospitalier public et la Sécurité Sociale, au profit des grands groupes financiers privés.

Aujourd'hui, les suppressions de lits, de places, d'unités et/ou de services de soins, le manque de personnels formés et qualifiés ne permettent plus aux hôpitaux de répondre aux besoins de la population, ni d'assurer leurs missions de service public. Les médecins, les cadres et les technicien-ne-s vivent tous les jours les conséquences de ces politiques dans la transformation de leur métier, dans la modification de leur travail, dans la dégradation des rapports sociaux dans les établissements.

C'est dans ce contexte aussi que va débuter cette semaine le débat parlementaire sur le projet de loi Santé de la ministre Touraine. Les avant-projets ne permettent pas d'imaginer que ce projet réponde aux attentes des professionnel-le-s ni des ayants-droit à la santé. D'ailleurs, après avoir fait adopter la loi « Macron » par le « 49-3 », le gouvernement s'apprête à faire voter la loi santé par la procédure d'urgence c'est-à-dire en écourtant le débat parlementaire. Une honte !

La Fédération CGT de la Santé et l'Action Sociale CGT et son Ufmict-CGT réaffirment l'opposition totale et résolue à ces mesures d'austérité et l'exigence que des moyens supplémentaires soient débloqués pour l'hôpital public, pour la santé et la Sécurité Sociale.

La CGT porte l'exigence de mesures fortes en faveur de l'Hôpital, comme l'effacement des dettes liées aux « emprunts toxiques » et la recapitalisation des hôpitaux pour diminuer leurs charges financières liées aux emprunts (qui s'élèvent à plus de 33 milliards d'euros).

La CGT de la Santé et l'Action Sociale exige l'arrêt du pacte d'austérité, l'abrogation de la loi « Macron », le retrait du projet de Loi santé de la Ministre M. Touraine, un budget de la sécurité sociale et un objectif de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) construits à partir des besoins des populations.

**La CGT appelle tous les salariés de la santé et de l'action sociale
à s'organiser dès maintenant, pour renforcer les convergences de leurs luttes
et construire ensemble une mobilisation exceptionnelle le 9 avril 2015,
pour l'emploi, les salaires,
pour un grand service public de Santé et d'Action Sociale,
pour une Sécurité sociale réellement solidaire.**



Le coin du revendicatif

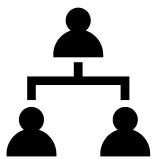


Action contre les ordres

De nouvelles propositions unitaires sont en construction pour élargir l'opposition à l'ordre infirmier à l'ensemble des ordres professionnels. Une carte pétition est en préparation. Elle portera plusieurs aspects.

L'intersyndicale va faire une proposition de loi d'abrogation des ordres. Il s'agira de proposer de contribuer à faire avancer cette proposition via des cartes pétition. Tous les adhérents d'une organisation syndicale composante de l'intersyndicale vont prochainement, via leurs syndicats départementaux, sections locales ou magazines syndicaux être destinataires de carte pétitions.

Plus l'envoi sera massif et plus nous aurons des chances d'être entendus. Merci à tous et toutes de relayer cette mobilisation



Personnels de direction

La première réunion dans la perspective de la mise en place d'un suivi national des conditions de travail des personnels de direction a eu lieu le 13 mars. C'est une des revendications que porte le collectif Directeurs Ufmict-CGT depuis des années, notamment face aux conséquences de la loi « HPST » et du poids exorbitant des DG ARS.



Orthophonistes, action le 13 mars

Alors que sous la pression des professionnels avec leurs organisations syndicales, le ministère avait proposé de réaliser à la fin de l'été un état des lieux officiel de la situation des orthophonistes dans les hôpitaux, les orthophonistes se sont mobilisés le 22 décembre 2014 et ont obtenu d'être reçus au cabinet de Marisol Touraine.

Pour rappel : alors que le diplôme national d'orthophoniste est délivré à Bac + 4 années d'études depuis 1986 puis Bac + 5 années depuis 2013, les orthophonistes hospitaliers sont rémunérés sur des grilles de salaire correspondant à une reconnaissance à Bac + 2 années.

Conséquences : N'étant pas reconnus à la hauteur de leur qualification, de très nombreux orthophonistes quittent l'hôpital public, conduisant dans certains établissements à une disparition complète de ce service public de santé.

Il s'agit donc d'une remise en cause directe de l'accessibilité aux soins d'orthophonie pour les patients, mais aussi d'une remise en cause de la formation des étudiants orthophonistes avec la disparition à terme des lieux de stages dans les hôpitaux.

Si, demain, il n'y avait plus d'orthophonistes dans les établissements publics hospitaliers, c'est l'ensemble de la profession qui en subirait les conséquences.

Après deux ans de lutte, les

orthophonistes ont démontré une grande détermination et une réelle patience en vue de l'ouverture des négociations, en étayant un argumentaire sur la réalité de la situation.

Aujourd'hui, le ministère ne répond plus, marquant ainsi son refus d'ouvrir des négociations pour la revalorisation des salaires des orthophonistes salarié-e-s.

Et pour cause, le ministère n'a pas de réels arguments à opposer devant le décalage flagrant entre le niveau de qualification des orthophonistes et leur rémunération !

Si ce n'est la réduction des budgets hospitaliers et des coûts salariaux inscrits dans la droite ligne de la loi HPST que la ministre veut accélérer avec son projet de Loi Santé. La ministre s'est engagée à recevoir les professionnelles autour du 10 avril.



Action du 9 avril

un tract d'appel spécifique pour l'action nationale du 9 avril va être réalisé. Il devrait y avoir une dizaine d'appels spécifiques émanant des collectifs professionnels, réunis sur un même tract UFMICT, sous forme de pavés !

Nous avons sélectionné : les S a g e s - F e m m e s , les psychologues, les orthophonistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les cadres, les médecins, les personnels de direction, les personnels médico-techniques, les cadres administratifs, les personnels infirmier-e-s, les personnels Socio-éducatifs..

Le point sur l'organisation Formation syndicale



Programme formations syndicales

Communication web : « Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management »
du 22 au 26 juin 2015 - Institut du travail - Strasbourg (67)

« Construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr »
du 30 mars au 1^{er} avril 2015 - Montreuil (93)

du 27 au 29 mai 2015 - Courcelle (91)

Retraites : « Conséquences des réformes intervenues depuis 1993 »

du 30 mars au 3 avril 2015 - Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

« Égalité professionnelle »

du 08 au 12 juin 2015 - Institut du travail
Bourg-la-Reine (92)

Pour s'inscrire ou consulter notre offre de formation, une seule adresse

<http://www.ugict.cgt.fr/formation>

Pour tout renseignement :
formation.syndicale@ugict.cgt.fr

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

La contribution de l'HIS de l'Ugict aux initiatives des 120 ans de la CGT



La CGT a 120 ans. Le syndicalisme cadre a aussi son histoire sociale: presque aussi ancienne que l'histoire sociale ouvrière, ses racines sont différentes. Le numéro de « Empreintes », la publication de l'HIS de l'Ugict CGT y revient.

L'édito du président de l'HIS est : Le tronc commun s'est formé avec le Front populaire. Des branches ont poussé sur ce tronc vigoureux. Et parmi elles les cadres de santé et du travail social. Les médecins des hôpitaux, placés sous le contrôle du

Conseil de l'ordre en même temps que salariés, cherchaient leur place. Les assistants et assistantes sociales entendaient s'affranchir de la conception paternaliste d'un métier fondé par des pionnières qu'elles admiraient. Au milieu des années 80, le syndicalisme n'est pas préparé à la prise en compte d'une réalité professionnelle très spécifique : les infirmières ne sont pas des ouvrières comme les autres. Alain Obadia, alors secrétaire général de l'UGICT déclarera: « nous serons dans les

coordinations comme des poissons dans l'eau ». Un défi pour notre IHS.

Suivent deux articles, l'un d'une cadre Socio-Educatif membre du bureau de l'HIS sur le travail social et l'autre d'une psychologue sur la formation des infirmier-e-s et surtout des infirmier-e-s de secteur psychiatriques dans le département de la Seine au 19^{ème} siècle.

Le numéro est téléchargeable sur le site de l'Ugict.